

<p style="text-align: center;">Organisation du CIDFF 49 pendant la crise sanitaire due au coronavirus COVID-19</p>
--

Les circonstances exceptionnelles de la situation liée au Coronavirus COVID-19 impactent le fonctionnement de l'association.

Conscientes de leur responsabilité vis-à-vis des salariées, des personnes accueillies et des partenaires, les membres du bureau ont pris, en concertation avec la directrice, les décisions suivantes.

De façon générale, à compter du 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre :

❖ **Pour l'accueil du public**

- En application des nouvelles mesures de lutte contre la propagation du coronavirus, les locaux de l'association, situés au 3 rue Maurois à Angers (49 000) sont fermés au public.
- Malgré tout, le CIDFF 49 met tout en œuvre pour continuer à répondre aux demandes d'information du public afin d'assurer la continuité de ses activités « à distance ».
- Le CIDFF 49 est ainsi joignable par téléphone au 02 41 86 18 04 et par mail à l'adresse suivante : cidff49@orange.fr.
- Les salariées exercent leur mission en télétravail dès lors que c'est possible.

❖ **Pour les permanences d'information sur les droits**

- Les entretiens physiques déjà fixés sont a priori maintenus et remplacés par des entretiens téléphoniques, en télétravail. Chaque juriste contacte par sms les personnes notées à son agenda pour les informer des nouvelles modalités.
- Les permanences délocalisées sont suspendues : Angers (Maison de la Justice et du Droit, maison d'arrêt, Secours populaire, Restos du cœur), Avrillé, Beaucouzé, Candé, Chemillé, Durtal, Loire-Authion, Montreuil-Juigné, Ombrée d'Anjou, Saint Barthélemy d'Anjou, Saumur (Points d'accès au droit : Espace Jean Rostand et centre social Percereau) et Segré en Anjou Bleu.
- Le CIDFF reste joignable par téléphone au 02 41 86 18 04 ou par mail à l'adresse suivante : cidff49@orange.fr. Les personnes pourront obtenir un rendez-vous téléphonique avec l'une des juristes de l'association.

❖ **Pour les permanences d'aide aux victimes de violences intrafamiliales**

- Les entretiens physiques déjà fixés sont a priori maintenus et remplacés par des entretiens téléphoniques, en télétravail. Chaque juriste contacte par sms les personnes notées à son agenda pour les informer des nouvelles modalités.
- Les permanences d'aide aux victimes au Tribunal de Grande Instance de Saumur sont suspendues.
- Le CIDFF reste joignable par téléphone au 02 41 86 18 04 ou par mail à l'adresse suivante : cidff49@orange.fr. Les victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, notamment intrafamiliales, pourront obtenir un rendez-vous téléphonique avec l'une des juristes de l'association.

- **Nous vous rappelons le N° 39-19** (Violences Femmes Info) ouvert 7 jours sur 7, la plate-forme de signalement www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et **en cas d'urgence, le recours au 17.**

❖ **Pour l'accompagnement individualisé emploi (PLIE, BAIE)**

- Les entretiens déjà fixés sont maintenus mais par téléphone. Chaque conseillère emploi contacte par sms les personnes notées à son agenda pour l'informer de ce temps d'échange téléphonique pour faire un point de situation.
- Les conseillères emploi du CIDFF prendront contact, par téléphone, avec l'ensemble des femmes qu'elles accompagnent dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle pour faire un point de situation.
- Cas particulier du PLIE : compte tenu du tout récent changement de référente, la nouvelle référente prendra contact avec chaque participante déjà suivie ainsi qu'avec chaque nouvelle participante pour se présenter et expliquer la situation, de façon à maintenir un lien et assurer la continuité du service.

❖ **Pour l'Espace Dialogue & Solidarité**

- Conformément aux préconisations de l'OCIRP, les entretiens physiques et les groupes de parole sont annulés jusqu'à nouvel ordre.
- Les entretiens déjà fixés sont maintenus mais par téléphone. L'écoutante de l'espace Dialogue & Solidarité contactera par sms les personnes notées à son agenda pour l'informer de ce temps d'échange téléphonique pour faire un point de situation.
- Les temps de permanence, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sont maintenus par téléphone. Les personnes pourront nous contacter dans un premier temps au 02 41 86 18 04.
- Nous vous rappelons l'existence du N° vert **0 800 49 46 27** (OCIRP veuvage).

❖ **Moyens mis à disposition**

- Chaque juriste et chaque conseillère emploi disposent d'un ordinateur et d'un téléphone portables pour le télétravail. Chacune, disposant d'un accès à sa messagerie professionnelle, reste joignable pour l'ensemble des partenaires habituels.
- La directrice du CIDFF est joignable prioritairement par mail à l'adresse suivante : emoinard@cidff49.org ou par téléphone au **06 52 45 02 29**.

Ces dispositions ont été arrêtées le 17 mars 2020 et sont susceptibles d'ajustements ou modifications à tout moment, en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales, du niveau d'activité et des difficultés éventuelles de mise en œuvre.

Fait à Angers, le 17 mars 2020

Pour le bureau, la directrice

CIDFF 49
3 Rue André Maurois
49000 ANGERS
☎ 02 41 86 18 04
cidff49@orange.fr

